



Etiquette environnementale II

Vernis et revêtements pour bois et sols intérieurs

Sommaire des catégories



Catégorie A représente des produits à faible teneur en COV, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles et les limites de COV dans l'étape 1 se rencontrent (voir règlement chapitre 4.7). En outre, ils ne contiennent pas des substances sensibilisantes, ni de substances polluantes ou CMR. Elles se composent à plus de 95 % de matières renouvelables. Ils répondent aux exigences techniques. Ces produits répondent ainsi aux plus hautes exigences en termes de respect de l'environnement et de facilité d'application pour l'utilisateur.



Catégorie B représente des produits à faible teneur en COV, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles et les limites de COV dans l'étape 1 se rencontrent (voir règlement chapitre 4.7). En outre, ils ne contiennent pas des substances sensibilisantes, ni de substances polluantes ou CMR. Ils répondent aux exigences techniques.



Catégorie C représente des produits à faible teneur en COV, sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles et les limites de COV dans l'étape 2 se rencontrent (voir règlement chapitre 4.7). Ils répondent aux exigences techniques.

Catégorie C représente également des systèmes aqueux à deux composants qui sont vendus comme l'ensemble (composante de contrainte, plus durcisseur) et le durcisseur doit être étiqueté. En raison de leurs bonnes propriétés techniques et leur aptitude aux zones fortement sollicitées, ces produits sont également classés dans la catégorie C, à condition qu'ils répondent à tous les autres critères de la catégorie C. Systèmes de séchage UV aqueuse ou 100% systèmes peuvent également être classés dans la catégorie C en dépit de l'étiquetage en raison de leurs bonnes propriétés.



Catégorie D représente des produits à faible teneur en COV, sans produits aromatiques, et les limites de COV dans l'étape 2 se rencontrent (voir règlement chapitre 4.7). Ils répondent aux exigences techniques.



Catégorie E représente des produits sans produits aromatiques, sans label de l'Office Suisse des produits chimiques selon les normes actuelles et les limites de COV dans l'étape 3 se rencontrent (voir règlement chapitre 4.7). Ils répondent aux exigences techniques.



Catégorie F représente des produits sans produits aromatiques. Ils répondent aux exigences techniques.



Catégorie G représente des produits qui ne répondent pas aux exigences ci-dessus. Pour certaines applications particulières, mais ces produits sont pleinement justifiés.



Etiquette environnementale II

Vernis et revêtements pour bois et sols intérieurs

FAQ

Quels sont vernis et revêtements pour bois et sols intérieurs ?

Ce sont des produits qui sont destinés pour le revêtement de métal, le plastique, le bois et les sols à l'intérieur et être appliqué sur place (à l'endroit). Les exceptions sont les revêtements qui sont appliqués industriellement et viennent déjà sous la forme de composants enrobés dans la construction. Peintures et vernis qui sont utilisés industriellement peuvent être accordés volontairement avec l'Etiquette environnementale.

Quels sont les critères pertinents pour la classification ?

Vernis et peintures à l'intérieur peuvent contaminer l'air ambiant et les gens de composés organiques volatils (COV) ou d'endommagement en ingrédients nocifs. En outre, les propriétés des produits sont importantes pour la résistance. Ceux-ci sont définis dans les exigences techniques (règlement chapitre 4.7).

Qu'est-ce que les catégories dire sur les produits ?

Les catégories A à D représentent les produits à faible teneur en COV (hydrique ou haute teneur en solides systèmes), ce qui signifie ces produits contiennent très peu de solvant volatile et sont donc largement sans danger pour les humains et l'environnement. Les catégories E à G référer aux produits qui contenant plus de COV.

Ne puis-je exécuter des travaux de peinture qu'avec des peintures de la catégorie A ?

Non, les produits de chaque catégorie ont leur autorisation. Pour certaines applications, un produit de la catégorie A est recommandé. Pour d'autres applications pas de produits dans la catégorie A sont disponibles. Quand il s'agit de besoins spécifiques en termes de brillance, de l'adhérence et la longévité, un A produit permet souvent pas plus loin. Pour ces cas particuliers également des produits des autres catégories sont pleinement justifiées.

Ce qui peut arriver si j'utilise un produit F ou G ?

Les solvants organiques s'évaporent lors du séchage de la couche et pénètrent dans l'air ambiant. Ils polluent l'air et l'environnement et peuvent être nocifs. Produits diluables à l'eau ou faible teneur en solvant sont moins odorante et plus respectueux de l'environnement et de la santé. Lorsque vous travaillez avec des peintures à base de solvants, l'utilisation de gants est recommandée pour éviter le contact de la peau avec des solvants. En outre, les chambres doivent être ventilées suffisamment longue avant qu'ils sont utilisés à nouveau.

Je veux des produits sans conservateurs chimiques. Y a-t-il de tels produits avec l'Etiquette environnementale ?

Produits diluables à l'eau comme des vernis et revêtements pour bois et sols contiennent généralement des conservateurs chimiques, de sorte que le produit dans un conteneur ne démarre pas à moisir. Mais les produits des catégories A et B ne contiennent que de très petites quantités de ces agents de conservation. Produits à base de solvants ne contiennent pas de conservateurs chimiques, mais des solvants organiques (COV), qui peuvent être nocifs.

Pourquoi l'utilisation de 2-C-produits est raisonnable, bien que leurs durcisseurs partiellement doit être étiquetés ?

Des systèmes aqueux à deux composants, de l'agent de durcissement (p.ex. un isocyanate ou amine durcisseur) est à étiqueter, sont souvent utilisés en raison de leurs bonnes propriétés techniques et de leur aptitude à des zones fortement sollicitées. Elles sont plus durables et plus de longue vie que 1-C-produits et sont donc écologiquement très utile, comme il doit être moins rapidement restaurées.



Etiquette environnementale II

Vernis et revêtements pour bois et sols intérieurs

Glossaire

Diluable à l'eau → L'eau sert de solvant et diluant

Diluable aux solvants → Solvants organiques sert de solvant et diluant

VOC = Volatile organic compound → COV composés organiques volatils

Pauvre de COV → Les produits contiennent très peu ou pas de composés organiques volatils

Substances sensibilisantes → Substances qui provoquent des réactions d'hypersensibilité du système immunitaire. La réaction d'hypersensibilité du système immunitaire appelée réaction allergique.

Substances dangereuses pour l'environnement → Substances ou préparations, qui sont elles-mêmes ou leur produits de conversion susceptibles de modifier l'équilibre naturel de l'eau, le sol ou l'air et le climat, la faune et la flore ou les microorganismes et mettre en danger l'environnement de façon immédiate ou différée.

Substances CMR → Cancérogènes, mutagènes et toxique pour la reproduction

Liberté d'étiquetage → Non labellisés selon la législation Suisse des produits chimiques en vigueur, cela signifie que la substance ne doit pas porter un label de matières dangereuses.

ppm = parts per million → Le terme anglais représente le nombre 10^{-6} et est utilisé dans la science pour la millionième partie ainsi que le pourcentage (%) pour la centième partie. Cette mesure de contenu est utilisée pour de très petites quantités.

Produits aromatiques → Composés organiques avec au moins un anneau aromatique dans la structure de la formule. Les solvants aromatiques (par ex. Benzol, Toluol, Xylol) sont nocifs à la santé par absorption par la peau, les voies respiratoires et polluantes pour l'eau.

Ressources renouvelables → Matières premières organiques issues de la production agricole et forestière ou des matières premières minérales (inorganiques) provenant de minéraux et roches qui se trouvent dans la nature et dans l'eau. Ces matières premières sont disponibles en quantité pratiquement inépuisables.

Encres conservation → Produits aqueuses sont sensibles à l'attaque par des microorganismes. Pour prévenir l'infestation pendant le stockage dans des conteneurs («pot»), on mélange le produit à biocides.

Biocides → Produits chimiques hautement efficaces qui empêchent la croissance de microorganismes.

Déshydratants → Agents de séchage qui accélèrent le séchage du film de peinture ou de vernis.

Agents anti-peau → Substances qui empêchent la formation d'une peau sur la surface de la peinture ou du vernis dans le conteneur.

1-C-systèmes → Produits constitués d'un seul composant (1-C) et qui peuvent être appliquées directement du conteneur.

2-C-systèmes → Produits constitués de deux composants (2-C), qui doivent être mélangés ensemble avant l'application.